



PROCES VERBAL DE SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021

Séance du 26 Octobre 2021

Etaient présents : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, ~~BALDIT Laurence~~, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, ~~MIGLIORE Sébastien~~, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, ~~KORDJANI Anissa~~, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ~~ADJOUADI Messaoud~~, ~~KUBICA Marc~~, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ABEILLON Céline, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

BALDIT Laurence	à	Pascale EUGENE
MIGLIORE Sébastien	à	Monsieur le Maire
ADJOUADI Messaoud	à	Evelyne MUNOS
KUBICA Marc	à	Joseph PEREZ
KORDJANI Anissa	à	Annie ARCANGIOLI
DUMAS Anne-Claire	à	Christian BRUN

Etaient absents : Mesdames LAHONDES et BLANCHARD et Monsieur BOUX

Monsieur le Maire, avant d'aborder l'ordre du jour, propose de rendre hommage à Messieurs CHAPON André et DELEZON Jean, tous deux anciens Adjoint au Maire et décédés dernièrement. Il retrace, pour chacun, leur engagement citoyen. Une minute de silence est observée.

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 22 septembre dernier.
Pas d'observation

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande, par rapport à l'ordre du jour de la convocation, de corriger une erreur de saisie au niveau du montant des services périscolaires (question n°3) et de bien vouloir ajouter les questions suivantes :

- La vente du bâtiment des services techniques
- Convention intercommunale d'attribution des logements sociaux

Pas d'observation

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire aborde certains points :

1 – Pise 2030 : Il donne des éléments de contexte sur ce dossier d'importance qui engage la commune sur une dizaine d'année. Ce dernier s'inscrit dans le cadre et avec le soutien du programme « Petites Villes de Demain » notamment en terme d'ingénierie. Il a vocation à donner un nouveau visage à l'entrée Sud-Est de la commune en remodelant et revitalisant le secteur par des activités économiques et une vie sociale. Il est question de mixer les activités sur les anciens bâtiments industriels et de transformer



en tout ce qui pourrait apparaître comme un handicap.

Ce secteur se dynamise avec le PRAE et le Centre EPIDE. La commune, par l'exercice du droit de préemption, contribue à cette mutation. Des entreprises ont manifesté leur souhait de s'y implanter.

Une réflexion s'engagera aussi sur les modes de déplacements doux pour relier la commune avec l'agglomération alésienne.

Une réunion de présentation s'organisera début 2022 mais d'ores et déjà, une visite sur site est prévue le 17 novembre à 14 H.

2 – Informations diverses Alès Agglomération

A - Le service « ALES'Y » géré par KEOLIS, propose des modes de déplacements doux.

La commune est intéressée pour devenir dépositaire de deux vélos du service « Alès'Y à vélo ». Par le biais d'une location, les habitants pourront se rendre et récupérer des vélos en gare routière d'Alès. Le coût des abonnements et les modalités pratiques de location nous seront indiqués ultérieurement par les services de KEOLIS.

La commune est intégrée dans le circuit « ALES'Y » en covoiturage. L'aire de covoiturage est située sur l'esplanade Ferdinand DURAND.

B – Rencontre interservices

Alès Agglomération organise le 16 décembre prochain, Parc des Expositions à 14 h 30, une présentation des divers services de l'agglomération, de leur organisation et des différents métiers existants.

3 – Politique de la ville

Monsieur le Maire rend compte de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du G.I.P. dont relève les communes d'Alès, d'Anduze, de La Grand'Combe et de Saint-Ambroix. Celui-ci fonctionne bien.

Il énumère les attentes visées par la note de cadrage pour les projets 2022 portés par les associations.

Ils s'articuleront autour de 3 piliers :

- Emploi – développement économique
- Habitant, cadre de vie
- Cohésion sociale

Et de 5 axes transversaux

- Jeunesse
- Prévention de toutes les discriminations
- Valeur de la République et citoyenneté
- Prévention de la radicalisation
- Egalité Hommes –Femmes

Le GIP assurera une permanence le 30 novembre de 13 h 30 à 17 h 00 en Maison des Solidarités pour soutenir les associations dans leur présentation de projet.

L'opération « quartier d'été 2021 a remporté, sur la commune, un réel succès tout comme le dispositif « vacances apprenantes », les chantiers éducatifs et les ateliers de rue portés par le Centre Social. Ces actions ont été utiles mais ont sollicité de gros moyens financiers. Ce qui soulève une nouvelle fois la question de la visibilité et la sécurisation des financements, de leur visibilité.

Monsieur le Maire, pour conclure, présente le « Journal des Conseils Citoyens » sur lequel est publié l'action du conseil citoyen de La Grand'Combe « des lettres contre les préjugés »

L'ordre du jour est ensuite abordé ;

I - Attribution de compensation Alès Agglomération 2021

Monsieur le Maire rappelle que l'attribution de compensation a pour objet de garantir



la neutralité budgétaire des transferts de ressources et de charges opérés entre un EPCI et ses communes membres lorsque cet établissement opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique.

L'Attribution de Compensation définitive 2021 des éléments financiers relatifs aux transferts ou extension de compétences au 1^{er} janvier 2021 a été actualisé et a été fixé, pour notre commune, à 1 115 285 €.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

II - Création d'une régie pour les services périscolaires (INFORMATION)

Monsieur le Maire revient sur la restitution de la compétence « Education » ce qui de fait, rend nécessaire la création d'une régie de recettes pour les services périscolaires : restauration scolaire et garderie

III - Fixation des tarifs des services périscolaires (question corrigé en préambule de séance)

Monsieur le Maire, propose, dans le prolongement de la question III, de fixer les tarifs des services périscolaires sur la base de ceux appliqués actuellement et inchangés depuis 2012. Pour chaque service, deux prix sont établis en référence aux quotients familiaux fixés par la Caisse d'Allocations Familiales. Ainsi :

Restauration scolaire :

Quotient familial de 0 à 645 € : 2.90 € le repas
+ de 645 € : 3 € le repas

Garderie

Quotient familial de 0 à 645 € : 1.70 € valant 2 heures par tranche de ½ heure
+ de 645 € : 1.80 € pour deux séances valant 2 heures par tranche de ½ heure

Madame MONTENEZ ajoute que malgré la non-augmentation de ces tarifs, les services proposés aux enfants restent de qualité.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IV - Annulation de titres de recettes

Monsieur le Maire propose d'annuler, suite à une erreur matérielle non rectifiée dans les délais impartis, les titres suivants :

Titre n° 365 du 30.08.19 à hauteur de 13.53 €

Titre n° 567 du 10.12.18 à hauteur de 285.07 €

Ces montants correspondent à des sommes de loyers pour Maître ANDRIEUX soit pour un total de 298.07 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

V - Théâtre de verdure : attribution des lots et dénomination de l'espace

Monsieur PEREZ rappelle les décisions antérieures prises en faveur du projet d'aménagement de l'espace aux abords du Théâtre de Verdure et notamment sur la consultation lancée et ayant recueillie 7 propositions étudiées et analysées par le maître d'œuvre. Ont été retenues :

Lot 1 : Voirie : Entreprise JOUVERT, toutes variantes confondues
345 209.50 € HT

Lot 2 : Réseaux humides, entreprise BENOI, 55 540 € HT

Lot 3 : Réseaux secs, SPIE, 53 349.25 € HT

Lot 4 : Espaces Verts, entreprise SERPE, 39 895 € HT

Le montant total des travaux est donc établi à 493 993.75 € HT.



Les travaux démarreront le 15 novembre prochain pour une réception fin mars 2022.
Monsieur le Maire revient sur le vote citoyen organisé chaque année pour « donner le nom d'une femme à un espace public ». La personnalité mise à l'honneur cette année est Frida KAHLO.

L'espace « théâtre de verdure » est dénommé dorénavant et déjà Frida KAHLO.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VI – Création de postes

Monsieur le Maire revient sur les termes de l'article 34 de la loi n°84-53 précisant que « Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ».

Il propose de créer, au 1^{er} novembre 2021, deux postes d'attaché principal au tableau des emplois. L'un dans le cadre des avancements de grade pour agent remplissant les conditions statutaires. Le second pour nommer un agent ayant réussi l'examen professionnel.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VII - Questions complémentaires

A - Vente du bâtiment des services techniques

Monsieur PEREZ explique que le bâtiment des services techniques de la Pise ne correspond plus aux besoins et qu'il nécessite de nombreux travaux. La commune réfléchit depuis plusieurs années au déplacement en des lieux plus adaptés tant au niveau de la superficie que de l'organisation des espaces.

Il ajoute que l'entreprise « Le Roi du Carro » implanté sur les Pelouses, Quai du 11 novembre 1918, développe son activité et recherche des locaux plus grands. Elle a fait part de son intention d'acquérir le bâtiment des ateliers techniques.

Monsieur PEREZ, conformément à l'avis du service France Domaines, propose de consentir la vente au prix de 110 000 €. Les frais d'actes et subséquents seront à la charge de l'acquéreur.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

B – Convention intercommunale d'attribution des logements sociaux

Monsieur JOUVERT indique qu'Alès Agglomération s'engage, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du logement social du territoire, à améliorer et fluidifier l'accès au logement social de nos habitants. Le parc locatif comprend 10 000 logements et la demande est importante.

L'EPCI construit un Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs de logements Sociaux qui aura pour objectif :

- Professionnaliser la mission d'information et aider les agents d'accueil en mettant à disposition des outils, des formations, et des contenus de communication,
 - Garantir un accueil de qualité et de proximité, accessible sur l'ensemble du territoire de l'agglomération,
 - Simplifier les démarches des demandeurs en leur offrant une visibilité sur les points d'accueil et d'enregistrement existants,
 - Satisfaire le droit à l'information des demandeurs aussi bien sur les procédures générales d'accès au logement social, qu'aux informations propres à notre territoire
 - Diffuser une information harmonisée grâce à la coordination de lieux d'accueil
- Les communes, en qualité de réservataires, sont tenues de contribuer à l'atteinte de ces



objectifs.

Monsieur JOUVERT propose d'intégrer ce service par le biais d'une convention intercommunale d'attribution. Il s'agit d'un document qui formalise, sur la période 2020-2026, les engagements des bailleurs sociaux, des réservataires de logements sociaux et de la collectivité pour atteindre les objectifs règlementaires au contexte local dans le respect des seuils fixés par la loi.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VIII – Questions diverses

1 – **Monsieur le Maire** dresse un point sur l'agenda et annonce les prochaines rencontres et manifestations.

2 – **Monsieur le Maire** fait part d'une réunion de travail qui se déroulera le 15 novembre prochain pour anticiper et préparer les prochains travaux réalisés au barrage de Sainte Cécile d'Andorge. Ils impacteront la circulation sur la RN 106.

La compétence « Eau » est transférée aux EPCI. Sa gestion est technique et complexe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.

**Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération,
Vice-Président du Département**



Patrick MALAVIEILLE